

L'indépendant

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ANALYSES N° 1469 DU JEUDI 26 AOÛT 2021 * 29ÈME ANNÉE * PRIX : 3000 FG * ZONE CEFA : 500



Désignation du
Dr. Mohamed Diané
comme Premier
ministre par intérim

**Malgré tout, des
« spéculations... » !**

Fermeture des frontières ; Présence des
Donzos à Kounsiel ; Crise politique...

Ebola en Côte D'Ivoire/Le ministre
guinéen de la Santé «doute»

**Quand les autorités
ivoiriennes recadrent
Remy Lamah**

P.6

Opposition

**Saïkou Yaya remonte les
bretelles à Mamadou Sylla**

P.5



**Le coup de gueule
de Cellou Dalein**

P.2

Fermeture des frontières ; Présence des Donzos à Kounsiteil ; Crise politique...

Le coup de gueule de Cellou Dalein Diallo

Le président de l'Union de force démocratique de Guinée (UFDG) était l'invité de la radio FIM Fm, le vendredi 13 août 2021. Parmi les sujets abordés par l'opposant, figure la fermeture des frontières terrestres, la présence des Donzos à Gaoual (Kounsiteil), la crise politique que traverse le pays. Lisez !



« Ce n'est pas une mesure judicieuse à mon avis, parce que vous savez que nous avons la moitié de la population qui vivent en dessous du seuil de la pauvreté, le commerce et transport transfrontalier est une activité très utile à l'économie. Beaucoup de gens vont au Sénégal, en Sierra Leone par la route. Lorsque vous prenez un vol ici vous dites que vous allez en Sierra Leone, ça devient compliqué pour quelqu'un qui n'en a pas l'habitude. Si vous dites à un monsieur de Forécariah, pour aller en Sierra Leone il faut aller à Conakry emprunter un avion, ce n'est pas quelque chose de judicieux. Je ne pense que cela soit judicieux de fermer les frontières terrestres et de dire que tous les déplacements doivent s'effectuer par avion.

Par rapport au couvre-feu à 22h. Je pense que pour briser la chaîne de contami-

nation. Il faut continuer la sensibilisation pour rendre disponible les masques à la population ce qui n'est pas le cas. On demande aux gens de porter des masques mais la sensibilisation a été insuffisante. Ce gouvernement-là, ce qu'il peut faire, c'est de prendre des décisions qui ne sont pas applicables ou qui ne rendent pas service ».

Présence de Donzo à Kounsiteil (Gaoual)...

« Nous avons un problème dans ce pays c'est d'abord la capacité du gouvernement à faire appliquer ses décisions, compte tenu du laxisme, de la corruption, du favoritisme qui règnent dans l'administration civile et dans l'administration militaire.

Le gouvernement n'a pas de crédibilité suffisante. Il n'a pas d'autorité. Il n'a pas de légitimité, parce qu'il n'est pas juste, parce qu'il ne s'est pas doté des instruments permettant d'instaurer la discipline. L'absence de crédibilité est une source du problème, lorsque vous êtes injustes, vous faites de la discrimination. Lorsque vous laissez prospérer la corruption au sein de l'administration, lorsqu'il y a l'impunité qui est accordée à certains en raison du lien qu'ils ont montré dans la défense du pouvoir ; ils peuvent se permettre du n'importe quoi. Ils peuvent eux aussi faire dans leur choix discriminer les hommes dans l'attribution du privilège et des avantages.

Ce qui se passe à Kounsiteil, c'est parce qu'il n'y a pas d'autorité. Ceux qui sont censés respecter la loi

ne le fait pas, l'autorité ne peut pas être-là. L'autorité n'est pas la force seulement. L'autorité c'est aussi la crédibilité, mais ce pouvoir-là manque cruellement de crédibilité. Ensuite, il y a la corruption. La corruption par la promotion, la corruption par l'argent qu'on laisse prospérer. Il y a des intouchables, il y a l'impunité qui est accordée à certains en raison de leur proximité avec le pouvoir,... Il y a parfois leur appartenance ou leur sensibilité politique ou ethnique.

Lorsqu'on gère un pays de cette manière-là, l'Etat ne peut pas avoir l'autorité, parce que ce n'est pas seulement la force qui doit faire l'autorité, mais c'est aussi la juste des décisions que vous prenez. Si vous êtes choisis par votre compétence, pour votre rigueur, pour votre intransigeance par rapport au respect de la loi, les gens vous respectent. Lorsque vous êtes choisis parce que vous êtes liés à tel, vous êtes le neveu, le cousin de tel et que vous-même, vous vous livrez à des activités illégales pour vous enrichir ; naturellement, vous manquez d'autorité.

A Gaoual, on a déployé des forces de défense et de sécurité, mais celles-ci se livrent à n'importe quoi. Elles ne sont pas là pour appliquer la loi. Elles cherchent plutôt à profiter de la situation. Donc on ne peut pas aboutir au résultat qu'on recherche. On ne trouve pas le coupable. Il y a une confusion totale qui règne. C'est facile d'accu-

(Suite à la page 4)

Fermeture des frontières terrestres dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus

Avis important

L'Administration et la Direction du groupe de presse "L'Indépendant/Le Démocrate" constatent ces derniers temps, avec regret, que des individus non identifiés se présentent au niveau des institutions nationales et internationales, ainsi qu'au niveau de certaines sociétés de la place, au nom des deux organes, sans aucune autorisation de leurs responsables.

Face à ces agissements relevant du délit, l'Administration et la Direction du groupe de presse "L'Indépendant/Le Démocrate" invitent cordialement et humblement les entités citées plus haut à se référer toujours à l'adresse mentionnée dans l'ours des deux journaux en cas de besoin.

Merci d'avance de la compréhension!

La Rédaction

Avis très important

Pour vos avis, annonces et publicités, Publi-reportages, couvertures médiatiques et abonnements, contactez le service commercial et marketing au

Tél. : 664 63 09 53 / 622 04 62 21

E-mail : lindependantguinee@gmail.com

L'indépendant

Hébdomadaire d'information et d'analyses édité par la Société de Presse et d'Impression (SPIC)

Siège: Quartier Dar-Es-Salam sur la route Leprince
Commune de Ratoma
Email: lindependantguinee@gmail.com
- Tél. : 664.63.09.53 - BP: 2427
Conakry

Redacteur en chef

Amadou Sadio DIALLO: 624.37.26.68
Email: dialloamsadio@gmail.com

Comité de rédaction

Amadou Sadio DIALLO
Alpha Amadou DIALLO
Amadou Tidiane DIALLO
Moussa THIAM

PAO

N. S. SOUMAORO

Recouvrements, Abonnements, Marketing, Publicités & Annonces

Mamadou Aliou Diakité Tél.

664.63.09.53/

622.04.62.21

E-mail: madalga1@gmail.com

Distribution: SPIC / Maison du Livre

Impression: SPIC/Imprimerie Warh Business Groupe

Lisez le journal numérique sur le site

www.kefinafasso.com

Désignation du Dr Mohamed Diané comme Premier ministre par intérim

Malgré tout, des « spéculations... » !

La désignation du Dr Mohamed Diané comme Premier ministre, Chef du gouvernement par intérim suscite de vifs débats dans la Cité. A travers un communiqué, l'actuel ministre d'Etat, Chargé des affaires présidentielles, également ministre de la Défense nationale a été choisi par le président la République pour remplacer Dr Ibrahima Kassory Fofana, jusqu'au retour de ce dernier, qui, il faut le rappeler a perdu sa fille aînée, du côté des Etats unis d'Amérique.

Depuis la publication dudit communiqué, les commentaires vont bon train sur les réseaux sociaux, mais aussi dans les différents quartiers de Conakry. Les acteurs politiques et de la société civile ne sont pas restés en marge de cette actualité.

D'abord, c'est le porte-parole du gouvernement qui tente de remettre les points sur les ii, après avoir constaté des spéculations qui fusent de partout.

Tibou Kamara insiste et persiste que « dans l'ordre protocolaire et hiérarchique du Gouvernement, Dr Mohamed Diané vient après le Premier ministre, Dr Kassory Fofana. Si celui-ci est absent ou empêché, c'est à lui que revient la charge d'assurer son intérim », souligne-t-il tout en ajoutant plus loin que « ce n'est pas la première fois qu'il le fait, même si cette fois c'est public et officiel. Par le passé, il a présidé des conseils interministériels à la place du premier ministre, indisponible ».

Par ailleurs, le ministre



d'Etat, Conseiller spécial du président de la République précise que « le Premier ministre a été consulté par le Chef de l'Etat et a donné expressément son accord, même si la question est d'office réglée ».

Contrairement au porte-parole du gouvernement, Joachim Baba Millimouno trouve « une anguille sous roche ». Selon lui bien que le principe de continuité de l'administration doit être

compris et accepté par tout le monde, le fait que cela se fasse maintenant dans un contexte discutable est incompréhensible. « Il y a quelques temps Kassory a perdu sa mère, bien avant cela il est tombé malade pendant un moment, il s'est absenté pendant une longue période, on n'a pas jugé utile de lui trouver un intérimaire. Pourquoi c'est maintenant, je trouve qu'il y a anguille sous roche. « Premier ministre par

intérim » signifie que le poste est vacant soit par démission ou par destitution. Alors un intérimaire est désigné ou nommé le temps de trouver un remplaçant ; « Assurer l'intérim du premier ministre » signifie que le titulaire est momentanément absent. A voir les explications de Tibou, le gouvernement s'est trompé dans sa communication car il ignore la différence. Le tourisme médical de Monsieur Alpha Condé a été dénoncé, on désigne un intérimaire de Kassory qui n'est pas là lui-même en Guinée... D'ailleurs Diané est en quelque sorte le vice-président de la Guinée. Ce n'est pas textuellement marqué, mais dans les faits, c'est le vice-président. Le décret le nommant ministre des affaires présidentielles et de la défense nationale fait de lui le vice-président de la Guinée.

Dans les faits il est au-dessus de Kassory. Pas étonnant que les partisans du RPG l'appellent « gardien du temple », a-t-il laissé entendre.

Cependant, le député Aly Kaba ne trouve rien d'anormal dans cette décision. Pour le président du groupe parlementaire de la mouvance présidentielle les Guinéens doivent comprendre que la désignation du Dr Mohamed Diané n'est pas

une nomination d'un Premier ministre. « Cependant, la tristesse et la douleur qui frappent monsieur le Premier ministre (Dr Ibrahima Kassory Fofana) présentement exigent qu'il fasse un déplacement vers le lieu de décès. Pendant cette période d'absence, le travail gouvernemental doit être coordonné. Il s'agit de cela », souligne-t-il.

Sur la même lancée, Abdoulaye Kourouma, lui, approuve cette désignation. « Dans un pays normal, lorsqu'un haut cadre comme tel est empêché, son intérimaire doit être connu de tout le monde. Je pense que c'est ce qui vient d'être fait. Dr Diané désigné comme l'intérimaire de Kassory, cela veut dire que l'administration doit continuer à travailler. Et, il me semble aussi que ce n'est pas la première fois que Dr Diané préside les conseils des ministres. Cette fois-ci, la nouveauté est que cela a été officialisé. Pourtant, c'est ce qui doit être. Donc, c'est le b.a.-ba dans l'administration... C'est de la spéculation que les gens sont en train de faire », a laissé entendre le député et président du parti RRD.

A noter que malgré la mise au point du porte-parole du gouvernement, les spéculations ne tarissent pas.

Sadjo Diallo

Dr Diané, désigné Premier ministre par intérim

Tibou Kamara recadre...

Dr Diané Premier ministre par intérim, les précisions du Porte-Parole du gouvernement



« Dans l'ordre protocolaire et hiérarchique du Gouvernement, Dr Mohamed Diané vient après le Premier ministre, Dr Kassory Fofana. Si celui-ci est absent ou empêché, c'est à lui que revient la charge d'assurer son intérim.

Ce n'est pas la première fois qu'il le fait, même si cette fois c'est public et officiel. Par le passé, il a présidé des conseils interministériels à la place du premier ministre, indisponible.

Je dois préciser que le Premier ministre a été consulté par le Chef de l'Etat et a donné expressément son accord, même si la question est d'office réglée.

A tous les postes, ici ou ailleurs, dans le public comme dans le privé, lorsque les titulaires sont absents ou empêchés, il y a des suppléants. C'est dans l'ordre normal des choses.

Partout, c'est la règle. En l'absence du Chef de l'Etat,

le Premier ministre, empêché, il faut assurer la continuité de l'Etat, la bonne marche de l'administration, c'est l'unique motivation de la décision du Chef de l'Etat, responsable et conséquente. Tout le reste n'est que conjectures et pures spéculations »

Tibou kamara, porte-parole du Gouvernement

Fermeture des frontières ;
Présence des Donzos à Kounsiteil ;
Crise politique...

Le coup de gueule de Cellou Dalein Diallo

ser le préfet, mais il y a sans doute un commandant d'un PA, d'un bataillon qui a été déployé là-bas dont les agents cherchent à gagner de l'argent, il veut avoir sa part. Il y a ce laxisme généralisé qui a envahi notre administration militaire et l'ensemble des structures des forces de défenses et de sécurités qui font qu'il n'y a pas de discipline.

Les Donzo n'ont pas leur place ni là-bas ni ailleurs ni dans le maintien d'ordre. C'est l'absence de l'Etat et l'acte dont l'Etat fait preuve par rapport à certain groupement qui l'aide à défendre le pouvoir illégal et illégitime, c'est par rapport à ça qu'on les déploie, sinon ils sont dans l'illégalité, on pouvait les arrêtés les mettre en prison parce qu'ils ne peuvent pas venir faire le maintien d'ordre à Kounsiteil ou ailleurs. Il y a des complicités, parce qu'à un moment donné, on a fait appel à eux pour jouer un rôle en faveur du pouvoir. Ils sont fort de ça, de cette légitimité, mais ce n'est pas la légalité, parce qu'ils peuvent jouir d'une certaine impunité ; d'une certaine complicité de la part des autorités qu'ils ont servi à un moment donné à un autre terrain ».

Alpha et Cellou sont-ils solidairement responsables de la crise que traverse la Guinée ?

« Il ne faut pas mettre le bourreau et la victime dans le même sac. Vous savez l'origine des conflits qui m'oppose à Alpha Condé, pourquoi je proteste ? Pourquoi l'UFDG lance des mots d'ordre de manifestations pacifiques. Je ne veux pas faire l'histoire de ce conflit et qui sont à l'origine du dérapage qu'on a enregistré, des morts d'hommes qu'on a enregistrés, des emprisonnements injustifiés qu'on a eu. Il faut dire que la première source de conflit entre lui et son opposition (UFDG et ses alliés, ndlr)

c'était lorsqu'il a refusé d'organiser à bonne date les élections. C'est une violation de la loi. L'organisation des élections ne doit pas dépendre de l'humeur du président. La loi fixe le mandat. Et on sait à l'avance qu'à telle date, on doit organiser les élections. Alpha a refusé d'organiser les élections à bonne date, parce qu'il a peur des élections.

Les élections législatives, on devait les organiser en mars 2011. Le crédit était disponible au niveau de l'union Européenne, Les bailleurs ont tout fait. Il a dit qu'il n'ira aux élections que lorsqu'il le voudra. Ils (les partenaires techniques et financiers... ndlr) ont proposé qu'on aille immédiatement aux élections avec les mêmes fichiers sans révision, avec la même CENI, le même président de la CENI, le Général Sangaré, avec le même Opérateur SAGEME, il a refusé. Ceux qui étaient à l'opposition : Cellou Dalein et ses alliés au deuxième tour, ont accepté d'aller aux élections avec la même CENI sous la demande pressante des partenaires techniques et financiers. Alpha leur a dit que le premier Ambassadeur qui lui parle d'élection, il le fou dans l'avion et que désormais il y a un président

démocratiquement élu, il organisera l'élection quand il le voudra.

On a commencé à manifester pour exiger l'organisation des élections législatives, il a dit qu'il ne veut plus du fichier, qu'il ne veut plus de la CENI. Il a passé un contrat avec "Waymark" sans appel d'offre, sans cahier de charge. L'opposition a pris la rue avec le collectif à l'époque, c'est la première source de conflit.

Les manifestations qu'on a organisées ont été réprimées dans le sang. Il a fallu attendre que le secrétaire général des Nations Unis nous envoie quelqu'un en juin 2013 pour qu'un accord soit trouvé, pour qu'on aille aux élections législatives. On a renoncé à notre combat contre Waymark qui a été recruté de façon illégale sans concertation avec l'opposition, sans respect des lois de la République ; on a accepté pour qu'il y ait la paix et qu'on aille aux élections. On est allé aux élections, il y a eu des fraudes massives. Alors lorsqu'on met dans le même pot ceux qui violent la loi, et violent nos droits les plus élémentaires, je considère que ce n'est pas juste ».

Une synthèse
d'Alpha Amadou Diallo

Plainte contre le CFO

« Elle est allée à un niveau très élevé », dicit

Dr Ibrahima Sory Diallo

Le président du parti ADC-BOC qui a juré de destituer Mamadou Sylla de son statut de chef de file de l'opposition guinéenne, se dit toujours déterminé à aller jusqu'au bout de cette mission. Le député Dr Ibrahima Sory Diallo laisse entendre que la procédure « suit son cours normal ».



Pour ce député, Mamadou Sylla ne répond pas à tous les critères d'un chef de file de l'opposition. C'est pourquoi il promet de ne jamais abandonner le dossier jusqu'à la destitution du leader de l'UDG. « La loi dit que le parti qui vient après la majorité présidentielle prend le chef de file de l'opposition. (...) Mais si vous n'avez pas rempli cette condition, vous ne pouvez pas être chef de file de l'opposition. C'est raison pour laquelle je ne recule pas. Donc ma démarche est logique. Et elle est allée à un niveau très élevé. Il y a même des associations de la société civile, même le président de l'UNIDH qui a aussi emboîté le pas. Chacun a compris le contexte », indique Dr Ibrahima Sory Diallo.

Par ailleurs, l'opposant se dit persuadé que cette pro-

cedure va porter fruit. Mais cela prendra un peu de temps, puisque la plainte est déjà dans les mains des autorités judiciaires : « Il faut qu'on soit respectueux de nos institutions. Le président Alpha Condé est un professeur.

Lorsque lui-même, il sait que la loi est respectée, il ne va pas la violer. C'est pourquoi vous ne voyez pas Mamadou Sylla lors des réceptions des personnalités étrangères. Donc, moi, je suis dans une démarche externe et qui est en train d'évoluer et qui est en train de produire des résultats. La solution est en train d'évoluer. Par ce que quand vous portez plainte, vous ne pouvez pas exiger que la plainte soit toute suite répondue. Ça dépend de ceux qui l'analysent », a-t-il déclaré.

Amadou Tidiane Ndiré

Lisez le journal
numérique sur le site

Kéfinafasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

Désignation de Dr Diané PM par intérim

« Ce débat n'a pas lieu d'être »

(Dr Koureissy)



La désignation de Dr Mohamed Diané Premier Ministre par intérim suscite des réactions au sein de la classe politique guinéenne. De l'avis de Dr Sekou Koureissy Condé, le tollé suscité par cette nomination n'a pas sa raison d'être.

« A mon avis, ce débat n'a pas lieu d'être. En l'absence du Président de la République, en déplacement, et du Premier Ministre pour des raisons évidentes, Dr Mohamed Diané, Ministre d'État, Ministre de la Défense nationale et Ministre en charge des affaires Présidentielles, numéro 2 du Parti Présidentiel et 3ème personnalité de l'exécutif après le Premier ministre, chef du gouvernement, a effectivement toute autorité à assurer cette mission. La question ne porte que sur la forme de l'annonce et le contexte, peut être. Pourquoi pas une information préala-

ble en conseil interministériel ou un message spécifique du Secrétariat Général à la Présidence à l'intention des Ministres et des cabinets ministériels ? Là est le sens des interrogations », trouve le député Koureissy Condé.

L'ancien médiateur, ancien Secrétaire Général du CNT estime que la force de l'État réside aussi dans le « cela va sans dire », c'est à dire son silence instructif et éducatif dans l'action régulatrice. « Le caractère traditionnellement grave et sérieux des sorties médiatiques de l'État peuvent donc amener les citoyens à se poser des questions. De l'autre côté, il y a le soucis et le devoir d'information continue de l'État. Ce sont là, les deux aspects de la vie de l'État dans ce domaine. En conclusion, ce communiqué n'était plus nécessaire », détaille Dr Sekou Koureissy Condé.

« La force de l'État réside aussi dans le caractère silencieux, aphone, de certains aspects de son fonctionnement. Le citoyen doit se rassurer de la continuité imperméable de l'État », fait-il remarquer avant de conclure « dans le cas d'espèce l'intérim est tout à fait justifié ».

Mosaiqueguinee.com

Opposition

Saïkou Yaya remonte les bretelles à Mamadou Sylla

Aux yeux du secrétaire exécutif de l'Union des Forces Républicaines (UFR) Mamadou Sylla n'est pas "un opposant". C'est pourquoi Saïkou Yaya Barry estime que le président de l'UDG n'a pas la "qualité" de parler au nom de l'opposition à l'Assemblée nationale.

L'ancien député de la huitième législature se montre très en colère contre l'actuel chef de l'opposition. Pour Saïkou Yaya, dans une démocratie normale, la nouvelle Assemblée nationale n'a pas sa raison d'être. « Dès le début, nous étions contre. Nous savions que c'est pour animer la galerie et faire croire que nous sommes dans une démocratie, alors que rien n'en était. Malheureusement, il y a en a qui ont suivi cette situation. La situation qui se présente aujourd'hui avec ce monsieur Mamadou Sylla, je n'ai rien contre sa personne. Mais il n'a ni moralement qualifié pour faire entendre des voix de l'opposition, ni intellectuellement lucide pour faire avancer quelques choses dans ce pays-là. Ces mesures qu'il a mises en place, c'est un manteau qu'Alpha Condé a fait porter à un instrument qui lui divise. Il ne peut pas assumer un rôle prépondérant dans la vie politique de notre pays », fulmine le secrétaire exécutif de

l'UFR.

Ce n'est pas tout ! Le proche de Sidya Touré qui a tiré à boulet rouge sur l'ancien président du patronat guinéen souhaite que l'État poursuive Mamadou Sylla. Puisque Saïkou Yaya Barry est persuadé que c'est le leader de l'UDG qui a voulu piétiner les jeux démocratiques en Guinée. « Au fait, il n'est pas opposant. Mamadou Sylla en 2010 et en 2015 a accompagné Alpha Condé. En 2013, il était sur la liste du RPG. Il ne peut pas se retourner aujourd'hui un jour à l'autre et changer de camp et dire qu'il est de l'opposition. C'est du mensonge créé. Mamadou Sylla ne peut pas vivre en dehors du système administratif. Pour la simple et bonne raison, il traîne des casseroles incroyables.



Aujourd'hui, juridiquement, il est quelqu'un que l'état doit poursuivre pour nous dire, quel est le bilan de la structure de sa société. Et qui l'empêche d'ailleurs d'être candidat dans les élections politiques dans notre pays. C'est celui-là qui a voulu piétiner les jeux démocratiques en Guinée », a-t-il conclu.

Amadou Tidiane Ndiré

Diplomatie : L'Algérie rompt ses relations diplomatiques avec le Maroc

C'est au cours d'une conférence de presse organisée en fin d'après-midi ce mardi 24 août que le ministre algérien des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, a officiellement annoncé la rupture des relations diplomatiques avec le voisin marocain, accusé « d'actions hostiles ».

Le 20 août dernier déjà, la présidence algérienne indiquait son intention de « revoir ses relations » avec Rabat. En cause : la responsabilité présumée dans les incendies qui ravagent une partie du pays du Mouvement pour l'autonomie de la

Kabylie (MAK), qu'Alger juge soutenu par « le Maroc et l'entité sioniste ».

Cette dernière allusion renvoie à la normalisation récente des relations diplomatiques entre Rabat et Tel Aviv, que Ramtane Lamamra a citée au nombre des griefs lors de sa conférence. Le chef de la diplomatie algérienne, qui s'exprimait au Club des Pins, à Alger, et lisait une déclaration émanant du président Tebboune, a estimé que son pays avait « été patient concernant les actions du Maroc », déplorant au passage le soutien du Royaume à l'admission

d'Israël comme membre observateur de l'Union africaine, alors que « tous les États nord-africains [...] se sont opposés à la décision ».

Le ministre a également dénoncé ce qu'il qualifie de « dualité du discours marocain », faisant clairement allusion à la passe d'armes qui l'a opposé, en juillet, à l'ambassadeur marocain aux Nations unies, Omar Hilale. « Est-ce que les propos de l'ambassadeur marocain à l'ONU engageaient sa personne ou l'État marocain ? », s'est interrogé Lamamra. Dans son discours du 31

juillet, le roi n'a pas répondu à notre question. »

« Je ne peux pas prédire ce qui va se passer à l'avenir, mais j'espère que les raisons se réveilleront », a poursuivi le chef de la diplomatie algérienne, en ajoutant néanmoins que « les consulats vont poursuivre leur travail [et que] la rupture des relations ne va pas affecter les Algériens résidents au Maroc ni les Marocains résidents en Algérie. »

Dans les faits, il est d'ailleurs permis de se demander ce que cette fracassante annonce de rupture va réellement changer. La situa-

tion était déjà des plus tendues entre Alger et Rabat depuis plusieurs années, et singulièrement depuis que le Front polissario, basé en territoire algérien, a annoncé en novembre 2020 la rupture du cessez-le-feu et la reprise des hostilités contre le Maroc. En dehors des échanges commerciaux qui, eux, se poursuivaient, les relations politiques, diplomatiques ou sécuritaires entre les deux voisins étaient depuis longtemps déjà en état de quasi mort cérébrale. Quant aux frontières terrestres, elles sont fermées depuis 27 ans.

Ebola en Côte D'Ivoire/Le ministre guinéen de la Santé «doute»

Quand les autorités ivoiriennes recadrent Remy Lamah

Dans un courrier adressé au ministère ivoirien de la Santé, le médecin colonel Remy Lamah, ministre Guinéen de la Santé émet des « doutes » quant à la détection du virus Ebola sur une Guinéenne à Abidjan. Sans prendre assez de temps, les autorités ivoiriennes ne sont pas allées par quatre chemins pour apporter une réponse cinglante à ce courrier.

Se confiant à l'Agence France presse, (AFP), le porte-parole du ministère ivoirien de la Santé, également chef de service des maladies infectieuses et tropicales du CHU de Treichville à Abidjan balaie tout « doute ». Selon Serge Eholié, la malade (originariaire de la Guinée) a tous les symptômes détectés, lors de l'épidémie qui a frappé la Guinée, le Liberia et la Serra Leone de 2013 à 2016, faisant des milliers de morts.

« Elle a les symptômes qu'on retrouve dans le virus Ebola, la fièvre, la diarrhée, elle vomit, elle est fatiguée », indique-t-il, après avoir soutenu que « les autorités guinéennes doutent du diagnostic clinique, moi je ne doute pas de mon analyse, je suis infectiologue et clinicien, on ne peut pas se tromper dans la présentation clinique. (...) Quand on parle de maladie à virus Ebola, il y a plusieurs formes ».

A en croire le porte-parole du ministère ivoirien de la Santé « l'Institut Pasteur d'Abidjan qui a analysé les échantillons prélevés sur la jeune Guinéenne, révélant qu'elle avait contracté le virus Ebola, a été accrédité pour les faits hémorragiques par l'OMS (Organisation mondiale de la santé), donc il est à même de faire une analyse des fièvres à virus Ebola ».

Il faut rappeler que de son côté, n'ayant enregistré aucun cas d'Ebola dans la ville de Labé (d'où est originaire la patiente) le ministre Guinéen de la Santé s'est empressé à écrire un courrier aux autorités ivoiriennes, dans lequel, il s'interroge sur la fiabilité du rapport de confirmation. C'est pourquoi, Remy Lamah sollicite une nouvelle analyse dans un autre laboratoire accrédité.

« L'amélioration des symptômes de la maladie et l'amélioration du tableau cli-

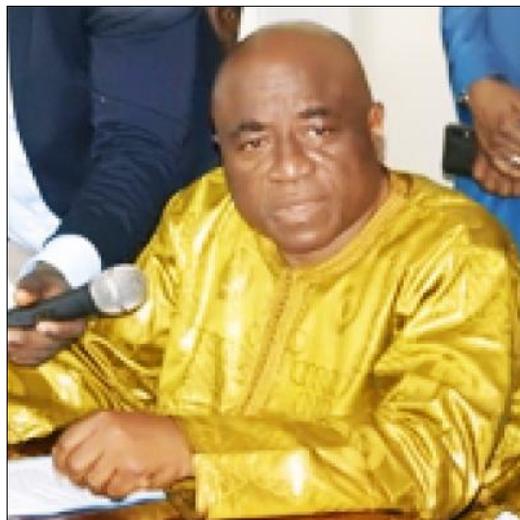
nique en 48 heures suscitent des interrogations, connaissant l'évolution classique de la maladie.

L'équipe médicale guinéenne envoyée à Abidjan n'avait pas pu avoir accès à la patiente. (...)

Considérant tout ce qui précède, la Guinée sollicite auprès des autorités ivoiriennes, à travers l'OMS, une reconfirmation de ce cas à travers l'Institut Pasteur de Dakar et si possible un autre laboratoire accrédité», a écrit le ministre Guinéen de la Santé.

Parlant de la délégation guinéenne envoyée à Abidjan, Serge Eholié déclare que l'équipe guinéenne « n'est pas venue en Côte d'Ivoire pour avoir accès à la malade », mais « pour nous livrer des médicaments ».

A noter qu'après l'annonce de la présence de l'épidémie en Côte d'Ivoire,



général Mohamed Garé, gouverneur de N'Zérékoré (région située au sud-est de la Guinée) a décidé de fermer les frontières à certains passagers.

« De la Guinée vers la Côte d'Ivoire, de la Guinée vers le Liberia ou encore la Sierra Leone, on ne peut

plus franchir la frontière, si on ne présente pas sa carte de vaccination ou sa carte de test [qui confirme que l'on est négatif]. Toutes les dispositions ont été prises dans ce sens par les autorités compétentes », souligne-t-il dans un communiqué.

Sadio Diallo

Mamadou Sylla à propos du Général Toto

« Tu as été un fidèle serviteur de feu Général Conté... »

Décédé lundi dernier, des suites de maladie, l'ancien ministre de Sécurité a laissé un grand vide, chez ses anciens collègues sous le régime du feu président Conté. En séjour en Europe, l'actuel chef de file l'opposition n'est pas resté indifférent face à cette triste nouvelle.

Le député Elhadj Mamadou Sylla déclare que le Général Mamadouba Toto Camara était un digne fils qui a servi avec abnégation et loyauté la Guinée. C'est pourquoi il estime que c'est une perte énorme pour la Guinée. « Je viens d'apprendre la disparition d'un ami, un

digne soldat qui a servi avec abnégation et loyauté la nation guinéenne. Général Toto Camara, tu as été un fidèle serviteur de feu Général Lansana Conté et de tous les chefs qui lui ont succédé. Ton décès est une perte énorme. Je prie Dieu qu'il t'accueille dans son paradis. Par la même occasion, je présente mes sincères condoléances à la famille biologique, à l'armée guinéenne et au peuple de Guinée. Que son âme repose en paix, amen », a écrit le président de l'UDG sur sa page Facebook.

Amadou Tidiane Ndiré

COVID-19

Les acteurs culturels reçus par le Premier ministre

Les acteurs culturels sont les mieux touchés par la pandémie mondiale du coronavirus en Guinée. Puisque dans les restrictions sanitaires imposées par les autorités, aucune mesure d'accompagnement pour leur permettre de joindre les deux bouts n'a été prise.

Pour atténuer l'impact du COVID-19, le Premier ministre a reçu en audience la dé-

légation de la Fédération des Entreprises Culturelles et Économiques de Guinée (FECEG), le jeudi 19 août 2021, au palais de la colombe. Au cours de cette audience, ces acteurs culturels ont déposé un plaidoyer auprès du chef du gouvernement. A travers un tweet, Dr Ibrahimia Kassory Fofana déclare que c'est un plaidoyer « pertinent ».

« Le plaidoyer de la Fédération des Entreprises Culturelles et Économiques de Guinée est pertinent. Des pistes sont explorées pour atténuer l'impact du COVID19. Les restrictions imposées par la gestion de la crise sont pour le bien de tous », a écrit le locataire du palais de la colombe.

Objectif224.com

Covid19

Fête dans une résidence privée...



Poursuivi pour « atteinte à la santé publique », six personnes viennent d'être condamnées à deux mois d'emprisonnement assorti de sursis par le tribunal de Dixinn. Il s'agit de : Mariam Bangoura, Alpha Bah, Henry Emmanuel Foula, Mohamed Kourouma, Kerfala Cissé et Ismaël Dramé. Quant à Alseny Fofana, Thierno Diallo et Tichou Pakilé tous poursuivis pour les mêmes faits, ils ont été relâchés pour délit non constitué par le tribunal. Ils étaient tous arrêtés la nuit du jeudi dernier à Kakimbo dans la commune de Ratoma par la police.

Un peu avant l'énoncé du verdict, les neuf prévenus ont tous défilé devant la barre et ils ont tous nié les faits articulés contre eux. Mariam Bangoura, la seule fille dans la boxe des accusés a été la première à passer devant le tribunal. « On était dans l'appartement, moi je mangeais dans la chambre, quand les policiers sont rentrés et ils nous ont pris. C'est des appartements qu'on loue et nous on a loué pour 24h pour l'anniversaire de ma sœur. L'anniversaire s'est passé de 13h à 20h. Les autres sont rentrés moi je suis resté pour nettoyer la maison et rendre les clés le matin », a-t-elle expliqué au tribunal.

Quant à Alpha Bah, il a laissé entendre qu'il jouait au PlayStation avec trois autres dans une autre chambre de l'appartement quand ils ont entendu les policiers défoncer les portes. Les autres prévenus ont soutenu la même chose. Mohamed Kourouma, lui dit qu'il dormait quand les forces de l'ordre sont venues.

Alseny Fofana, quant à lui a déclaré au tribunal : « je suis en séjour en Guinée. J'ai logé dans cette maison il y a trois semaines de cela. Je ne suis pas venu pour l'anniversaire. D'ailleurs quand je suis venu le soir pour me coucher il n'y avait rien comme fête. Quand ils nous ont arrêtés, ils ont pris mon passeport espagnol, ma carte d'identité espagnole, mon permis de conduire espagnol, mes cartes bancaires, 300 euros, 3 millions et mes habits... »

Pour le procureur, les prévenus ont été arrêtés lors d'une fête d'anniversaire. Donc, « quand on parle d'anniversaire, on parle de fête et une fête est synonyme de rassemblement de personnes. Or un décret présidentiel interdit tout rassemblement de plus de 50 personnes ». C'est pourquoi dans sa réquisition, Boubacar 1 Bah, représentant le ministère public a requis le relâchement pur et simple d'Alseny Fofana, Thierno Diallo et Tichou Pakilé pour délit non constitué.

Par contre, il a requis trois mois d'emprisonnement assorti de sursis contre Mariam Bangoura, Alpha Bah, Henry Emmanuel Foula, Mohamed Kourouma, Kerfala Cissé et Ismaël Dramé.

Les avocats de la défense, ont laissé entendre que le dossier est vide. Et ils ont déploré le fait que le parquet n'a présenté aucun élément démontrant que leurs clients ont contribué à la transmission d'une maladie. Ils ont plaidé non coupable.

« Le soucis aujourd'hui, c'est comment ces jeunes

vont retrouver leurs biens emportés par la police parce que les faits ne sont pas établis », a lancé Me Amadou Oury Diallo, un des avocats des prévenus avant de demander au tribunal de condamner le commissariat central de Ratoma, la BAC 4 et 8 au remboursement des biens des prévenus.

Après le verdict, Me Amadou Oury Diallo, a expliqué qu'ils vont s'entretenir avec leurs clients pour savoir s'ils décident de relever appel ou pas.

Par ailleurs, selon des témoignages, bien que condamnés avec sursis, les familles ont dû déboursier 200 mille GNF à la police pour obtenir la liberté des leurs.

guinee7.com

Guinée

Alpha convoque une session extraordinaire de l'Assemblée nationale

Selon un décret présidentiel qui a été lu à la télévision nationale, ce lundi 23 août, les députés guinéens sont appelés à reprendre service conformément à la loi. « L'Assemblée nationale est convoquée en session extraordinaire le 25 août 2021 à 10 heures », annonce le décret.

Selon l'article 2 dudit décret, « l'ordre du jour de la session est le suivant : 1- Projet de loi de finance rectificative exercice 2021; 2- Projet de loi de règlement exercice 2015 et 2016. Le même décret précise la session prend fin dès l'épuisement de l'ordre du jour.

Après la lecture de ce décret, un communiqué signé de l'honorable Amadou Damaro Camara, président de l'Assemblée nationale, a

été lu. Ce communiqué informe l'ensemble des députés, du personnel parlementaire et les membres du gouvernement que conformément aux dispositions de l'article 77 de la constitution une session extraordinaire a été convoquée.

Le communiqué précise que les honorables députés et personnel parlementaire concernés sont invités à se présenter au parlement le mercredi 25 août à 10 heures pour le démarrage des travaux de ladite session extraordinaire. « Compte tenu de l'importance des travaux envisagés, la présence de toutes et tous est obligatoire », précise le communiqué.

Bhoye Barry

Dakar

L'ancien président Tchadien Hissène Habré est décédé de COVID-19



L'ancien président de la République du Tchad, Hissène Habré, est mort, le mardi 24 août, des suites de Covid-19, à l'âge de 79 ans. Il avait été admis aux urgen-

ces dans un hôpital à Dakar (Sénégal) suite aux complications liées au diabète et à l'hypertension, apprend-on de sources médiatiques.

Condamné à mort par

contumace pour crimes contre l'humanité par un tribunal de N'Djaména (Tchad), Hissène Habré s'est réfugié au Sénégal, puis est inculpé de crimes contre l'humanité, crimes de guerre et actes de torture. Le vieil homme à la barbichette blanche est condamné à la prison à perpétuité en appel en 2017, suite à un premier procès tenu en 2015 dans la capitale sénégalaise.

Au pouvoir entre 1982 et 1990, l'ex-président tchadien continuait à purger sa peine à perpétuité au Cap Manuel avant son décès ce mardi.

Amadou Tidiane Ndiré

Libération de Mohamed Touré du PDG-RDA

La campagne de levée de fonds sera lancée ce 25 août

A l'occasion d'un point de presse hier lundi 23 août au siège du parti PDG-RDA sis à Landreah, dans la commune de Dixinn, l'honorable Oyé Béavogui, secrétaire général par intérim du parti a de nouveau abordé le sujet de la collecte de fonds pour la libération du camarade Secrétaire Général Mohamed Touré et son épouse Denise Cross Touré. Emprisonné depuis deux ans aux États-Unis, le couple Touré avait été condamné à une peine de 7 ans de prison assortie de 3 ans de libération conditionnelle et au paiement d'une amende de 289 000 dollars. Pour les faire libérer, le parti envisage de lancer une campagne de levée de fonds à partir de ce 25 août 2021, une date très symbolique selon l'Honorable Oyé Béavogui.

« Ce 25 août pour nous est une date très symbolique qui aura un double sens. Le premier sens, il s'agit du 25 août 1958 où le président Ahmed Sékou Touré a eu à clamer haut et fort que nous préférons la liberté dans la

pauvreté à l'opulence dans l'esclavage. Un discours qui a donc scellé le destin de la Guinée. Pour nous, c'est une date symbolique, raison pour laquelle nous avons voulu lancer cette campagne de levée de fonds afin de pouvoir rendre la monnaie au président Ahmed Sékou Touré. Car c'est quelqu'un qui s'est battu et qui n'a pas pensé à sa famille, c'est quelqu'un qui s'est battu et qui n'a pas pensé simplement à son parti, c'est quelqu'un qui s'est battu et a pensé à la Guinée. Il a pensé à l'Afrique tout entière », rappelle-t-il.

Le PDG-RDA par la voix de son secrétaire général par intérim s'engage à mobiliser 300 000 dollars, y compris les honoraires des avocats du couple Touré. Pour l'honorable, c'est plus par devoir de solidarité, de loyauté et de fidélité au Camarade Mohamed Touré et à son Feu père, le Président Ahmed Sékou Touré.

« Nous étant responsable du parti par devoir de solidarité, par devoir de fidélité et



de loyauté à notre secrétaire général, nous ne pouvons pas croiser nos bras. Nous avons donc décidé de prendre nos responsabilités afin de lancer cette campagne de levée de fonds en nous adressant au peuple de Guinée, à cette partie sainte de la nation, à ce glorieux peuple de Guinée pour qu'ensemble comme ce 25 août 1958, pour qu'ensemble comme le 28 septembre 1958, pour qu'ensemble

comme le 2 octobre et le 22 novembre 1958 nous nous donnions les mains et que nous puissions rendre gloire au Président Ahmed Sékou Touré. Ce n'est pas une question d'argent, ce n'est pas une question d'aspect financier. Pour nous, c'est une question de dignité, pour nous c'est une question de loyauté, pour nous c'est une question de fidélité », a-t-il estimé.

Afin d'atteindre son objectif, Oyé Béavogui sollicite la forte mobilisation du peuple de Guinée et invite chaque citoyen à payer ne serait-ce qu'un dollar, soit environ 10.000 francs guinéens pour réunir les 300 000 dollars.

« Le peuple de Guinée doit se mobiliser pour qu'ensemble nous puissions vraiment rendre honneur au Pré-

sident Ahmed Sékou Touré. Et pour nous, rendre honneur au Président Ahmed Sékou Touré, c'est agir conséquemment pour que son fils puisse être libre.

En payant chacun, même si ne serait-ce qu'un dollar par Guinée, 300.000 guinéens en 48 heures, nous pourrions mobiliser ces fonds. Et très clairement, ça va être avec une transparence jamais vue.

Ces montants vont être collectés d'abord à partir de comptes qui seront rendus publics à partir du mercredi 25 août et aussi le compte du parti qui est logé à Ecobank Guinée, mais aussi d'autres plateformes Orange money et Mobile money qui seront mises à la disposition du public à partir du mercredi 25 août pour que les contributions puissent commencer. Et nous remercions tous ceux qui ont eu la volonté aux États-Unis, en Europe, en Afrique et en Guinée ici de payer déjà ce montant. Cela nous va droit au cœur », dira-t-il.

Maciré Camara

N'zérékoré

Le nouveau directeur régional de la police interdit à ses hommes la consommation de l'alcool en public

Kandia Mara, le tout nouveau homme fort de la police dans la région de N'zérékoré, a pris fonction ce 24 août en remplacement de Ibrahima Sory Sylla muté à Faranah.

A la faveur donc de la cérémonie de passation, présidée par le Gouverneur de la région, Mohamed Gharé, Kandia Mara a lancé une invite aux services de sécurité et de la défense pour une synergie des forces.

« Je demande respectueusement à tout le monde de redoubler d'efforts, que nous soyons unis. Chez moi, je ne suis pas policier, je ne suis pas militaire, je ne suis

pas douanier. Je suis un homme en uniforme et les hommes sont égaux devant moi. Je ne suis pas dans la distinction entre les corps. Nous sommes là pour sauvegarder leurs biens et faisons en sorte qu'il y ait cette bonne collaboration entre nous », a fait savoir le commissaire divisionnaire de police

Les policiers doivent donner le bon exemple. C'est

pourquoi il leur interdit désormais de boire de l'alcool en public.

« Quand vous entendez la police, c'est l'incarnation de la discipline par excellence. Un bon policier, c'est un homme modèle. Tous ceux qui sont soulagés ne peuvent pas être d'accord avec moi et je demande à tous les commissaires centraux de prendre toutes les dispositions. Ceux qui boivent, n'ont

qu'à le faire à la maison, mais en public, je l'interdis », annonce Kandia Mara.

Au cours de cette passation, le désormais directeur régional de la police a déploré la vétusté du local qu'abrite son service.

« Les locaux de la Direction Régionale de Police de N'zérékoré n'est pas digne d'une direction de Sûreté. Je le dis plus haut qu'ailleurs. Chacun doit œuvrer pour que nous puissions avoir une direction digne de nom », a-t-il fait remarquer.

Il a par ailleurs promis de respecter les instructions

des autorités locales dont le gouverneur de la région pour le bien-être des populations.

De son côté, l'inspecteur général de police, Mohamed Gharé, a appelé les policiers à obéir au nouveau patron afin de faciliter sa mission.

Déjà, les regards restent pour le moment braqués sur cette mesure d'interdiction faite aux policiers de prendre de la boisson alcoolique dans les lieux publics. Attentions de voir !!!

Mediaguinee.com

Banque islamique de Guinée

Une trentaine d'employés menacés de licenciement (Abdoulaye Sow)

Au total, ce sont trente-quatre employés de la Banque Islamique de Guinée BIG en sigle, qui sont menacés de licenciement par la direction générale de la dite institutions bancaires.

Aux dires du secrétaire général de la FESABAG cité par guineenews.org, le directeur général de la BIG, pour appliquer la convention collective signée récemment entre sa structure et les patrons des banques sous l'égide du gouverneur de la BCRG, aurait fait deux propositions à ses travailleurs. Il s'agit de libérer le tiers du personnel ou la rééchelonner jusqu'en 2023.

« Nous avons signé une convention collective qui fait la fierté des employés des banques. Curieusement, nous avons un Directeur Général qui a été le président de la commission de négociations, qui est à l'antipode de l'application de ladite convention. Il s'agit du DG de la BIG, Sidy N'Diaye. Il a déclaré que s'il applique la convention, il mettrait sa banque en péril. Ce qui est invraisemblable. D'ailleurs, c'est un DG qui est en fin de mandat. Parce qu'il a fait plus de quatre ans en Guinée alors que, c'est deux ans renouvelables une seule fois. Il est prêt à partir et, c'est pourquoi, il veut sacrifier certains travailleurs. Il a incité



les autres Directeurs Généraux pour signer un procès-verbal qui vient contredire les dispositions d'une convention collective qui fait force de loi », a fustigé Abdoulaye Sow. Poursuivant, le leader syndical a invité tous les directeurs généraux des banques à appliquer cette convention collective qu'ils ont librement signée. A défaut, Sow n'exclut pas d'utiliser de tous les moyens pour de se faire entendre dans l'intérêt supérieur dit-il des travailleurs. D'après lui, le DG Sidy N'diaye, s'est depuis toujours illustré dans le licenciement des travailleurs de la

BIG.

Récemment, ajoute-t-il « il a été jugé et condamné, il doit sa liberté au syndicat. Nous demandons son départ avant qu'il ne crée le chaos dans le pays. La signature de cette convention collective a suscité de l'apaisement dans le pays. C'est pour cette raison qu'elle sera appliquée dans toute sa rigueur », a-t-il ajouté.

C'était ce mardi à l'issue d'une assemblée générale extraordinaire tenue ce mardi 24 août au siège de ladite banque à Kaloum.

Mosaïqueguinee.com

Dr Sakoba Keïta avertit

« Si vous prenez un vaccin non certifié, c'est à vos risques et périls »

Dans un de nos précédents articles, nous avons annoncé la présence dans les quartiers, de certains agents se réclamant du corps médical, qui administrent le vaccin à des citoyens moyennant une somme de 50 mille GNF la dose.

Les faits se sont déroulés précisément à Kiroti dans la commune de Ratoma, le week-end dernier.

Joint à cet effet, par notre rédaction ce mardi 24 août 2021, Dr Sakoba Keïta, Directeur général de l'ANSS a mis en garde les populations et ces personnes jugées mal intentionnées.

« On a dit partout que la vaccination est gratuite, pourquoi des guinéens acceptent de payer de l'argent pour se faire vacciner, sans compter qu'ils peuvent les administrer de l'eau pour de l'argent. Est-ce que c'est du bon vaccin ? On ne sait pas ! Quelqu'un qui vole un matériel pour vous trouver à la



maison vous demandez de l'argent vous acceptez, c'est à vos risques et périls. Le vaccin est un produit, si vous le prenez, vous pouvez avoir des réactions anaphylactiques et pouvez en mourir. Il faut attirer l'attention des gens sur ces mauvaises pratiques », a-t-il lancé, avant d'assurer que les responsables de ces actes seront sévèrement sanctionnés, s'ils sont appréhendés.

« Si on trouve ces agents nous porterons plainte contre eux à la justice et la justice nous aidera à les corriger. J'ai appelé la gendarmerie pour surveiller nos équipes. Il faut le rappeler c'est des nouveaux produits, ils ne sont pas encore homologués, donc si vous les prenez sans savoir si c'est le bon produit c'est à vos risques et périls. Nous sommes en train de mettre plus de cent (100) centres de vaccination dans la ville de Conakry, pour accélérer la prise du vaccin », a-t-il averti.

Dr Sakoba Keïta demande aux citoyens et à la presse, de s'impliquer pour identifier ces agents, afin de les mettre hors d'état de nuire, afin de sauver des vies.

Hadjiratou Bah

Barça

Le jeune Moriba snobe la Roja et choisit la Guinée

En conflit avec son club pour une question contractuelle, le jeune Ilaix Moriba (18 ans) a informé samedi dernier, la Fédération espagnole qu'il ne souhaitait pas jouer avec la Roja. Ce grand espoir du FC Barcelone devrait évoluer prochainement sous les couleurs de la Guinée, son pays d'origine.

Actuellement en plein conflit avec sa direction en raison de son refus de prolonger son contrat dans les conditions proposées, le

jeune milieu de terrain ne portera sans doute jamais le maillot de l'Espagne, sauf improbable retournement de situation. Il pourrait d'ailleurs être convoqué par le sélectionneur guinéen dès le mois de septembre pour affronter le Maroc et la Guinée-Bissau.

Formé à la Masia, Ilaix Moriba a fait des allers-retours entre la réserve et le groupe professionnel la saison dernière et s'est illustré sur le temps qui lui a été of-

fert en Liga. Son entraîneur, Ronald Koeman a été interrogé sur la situation particulière du joueur après le match nul à Bilbao (1-1). « Je conseille à un joueur de 18 ans de ne pas penser que l'argent est le plus important. Le plus important c'est de jouer des matchs. Je suis déçu, je crois davantage au football qu'aux contrats. Pour un jeune de 18 ans, l'argent ne doit pas être le principal », a lâché le coach néerlandais.

Amadou Tidiane Ndiré



Tribune

A propos du milieu carcéral pour les adolescents délinquants en république de Guinée

Je tiens à attirer ici l'attention des pouvoirs publics sur le traitement de la délinquance juvénile dans nos prisons.

Cette problématique m'interpelle à plus d'un titre et m'incite à ouvrir le registre de la réflexion sur ce sujet délicat et d'une urgence extrême.

En effet, la mauvaise gestion de la délinquance juvénile fait perdre à la nation guinéenne des citoyens de demain.

C'est pourquoi il serait nécessaire de créer des centres de rééducation en milieu ouvert et ou fermé.

Comprendre le profil type de ces jeunes délinquants ou qui sont sur le versant de la délinquance, pourrait permettre de protéger toute la société.

– Ces jeunes sont souvent issus de milieux familiaux pauvres et défavorables sans aucune structure réelle de prise en charge éducative.

– Ils sont souvent élevés par des substituts des parents (tantes, oncles, grands parents, frères etc..).

– Ils savent à peine lire les 26 lettres de l'alphabet et ne maîtrisent pas les quatre opérations mathématiques.

– Ces enfants souffrent dans leur peau et dans leur âme et ils n'ont connu que la souffrance pour survivre depuis leur naissance.

– Ils sont des exécutants bon-gré, mal-gré, des sales besognes des grands bandits qui finissent par créer en eux le complexe de Stockholm. «N'Ma GRAND».

Admirateurs de ces grands bandits de grands chemins, ils n'ont de modèle que ceux-ci.

C'est ce sentiment qui se développe en eux dans la prison, s'ils ne sont pas éloignés du milieu carcéral pathogène des adultes: Proximité oblige.

Ne restons pas dans la procrastination. Il est temps de réagir et j'en appelle aux pouvoirs publics parce que,

effectivement, nous devons diversifier notre mode opératoire pour aider cette jeunesse souffrante.

J'en appelle particulièrement les ministres de la jeunesse, de l'enfance, de l'emploi, de la justice et enfin le chef du gouvernement pour trouver les fonds nécessaires pour la création de milieux carcéraux juvéniles afin d'accueillir ces jeunes atteints d'un trouble important de la personnalité et ou du comportement.

Mais aussi, investir dans la formation d'éducateurs spécialisés, d'éducateurs techniques et d'assistants sociaux pour recréer ou créer des liens entre ces jeunes et la société, afin de les conduire sur la voie d'une intégration socio-éducative cohérente et nécessaire au développement de notre pays.

Le profil type de ces jeunes n'est point reluisant :

– Il leur manque un modèle social permettant de les faire participer à la construction d'une nation fière de ses valeurs.

– Ces jeunes ont un profond trouble du comportement qui se manifeste par la violence qu'il dégage quand ils rentrent dans la relation.

Constitués en bande, ils ne rentrent dans la relation que par la violence qui est le seul mode opératoire en leur possession.

Ils savent profiter de toutes les manifestations humaines : politiques ; syndicales, religieuses ou artistiques dans lesquelles ils se présentent pour atteindre leur but inavoués qui est : le vol, la dégradation des biens publiques ou privés ou des crimes souvent commandités par « M'ma GRAND » ou « Mòöba » et que sais-je encore ? ».

Ne soyons point pessimistes. Nous pouvons croire en l'avenir et construire ensemble une guinée où chacun se reconnaîtra. Les préalables qu'il me semble nécessaires à mettre en place sont :

– Des centres de réedu-

cation sociaux éducatifs où les jeunes apprendront à se construire une image de soi plus en lien avec nos valeurs.

– Des centres d'adaptation et de formation (ateliers d'apprentissage très différents de l'école qu'ils détestent et dont ils ont un mauvais souvenir).

– Des services médico-sociaux où la prise en charge sera assurée par une équipe socio-éducative et sanitaire formée.

Ma demande peut sembler coûteuse mais si nous faisons la comptabilité des conséquences du comportement de ces jeunes délinquants, nous verrons qu'ils nous coûtent et nous coûteront d'année en année de plus en plus chers.

Ne laissons pas notre beau pays dans l'insécurité sociale et la médiocrité mo-



rale. Les jeunes sont en marche et non à l'arrivée. Nous pouvons changer la situation ; Oui, nous le pouvons !

« Nous pouvons faire davantage de choses si nous croyons moins d'impossibles ».

Nelson Mandela disait : « L'éducation est l'arme la plus

puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde. Ensemble, changeons la Guinée.

Moussa KANTE
Ingénieur d'ETAT du travail social à la retraite ;
Professeur de phytopathologie à la retraite
Sonfonia / Conakry/ Rep de Guinée

CAN 2022 au Cameroun

Les vérités du journaliste sportif Sega Diallo

Après le tirage au sort de la 38ème édition de la coupe d'Afrique des nations Cameroun 2021, la réaction du journaliste sportif Sega Diallo n'a pas tardé. Le spécialiste du football guinéen a livré son analyse par rapport aux matchs du Syli national de Guinée, qui est dans le même groupe que le Sénégal, le Malawi et le Zimbabwe.

« Sur un match tout est possible. Sénégal-Guinée ce n'est pas un match lamda. C'est-à-dire que les Guinéens peuvent se simuler et obtenir un résultat, un match nul ou une victoire. Quand on va à une compétition, on se donne tous les moyens. L'objectif ce n'est pas de gagner contre le Sénégal au premier tour et après fermer les rideaux dès les 8èmes de finale comme c'était le cas

en 2019, c'est pour cela que je remets en cause le management, le staff technique. Sur les éliminatoires (du mondial 2022, ndlr) on a la possibilité de bâtir quelque chose, c'est-à-dire de se construire une philosophie de jeu même s'il change au fil des matchs, mais il y a un fil conducteur qu'on met en place et sur la compétition au moyen on a une base. Mais si vous n'avez pas été capable pendant 2 ans de donner une identité ou un semblant de fond de jeu à votre équipe ce n'est pas pendant la compétition vous allez le faire », a-t-il lâché ce mercredi 18 août 2021, dans l'émission « Mirador » de la radio Fim FM.

Le chroniqueur sportif invite par ailleurs les joueurs du Syli à ne pas minimiser les équipes de l'Éthiopie et



du Cap-Vert.

Plus loin, Sega Diallo dit être inquiet quant à la capacité de l'actuel entraîneur du syli national.

« Ce qui m'inquiète de plus c'est la manière dont Didier Six communique...il envoie beaucoup de signaux négatifs pour la cohésion du groupe », a-t-il laissé entendre.

Santé... Santé... Santé...

Vaccins contre le Covid

(Suite et fin)

Pfizer, Moderna, Janssen, AstraZeneka, Sanofi

Effets indésirables

Vaccin Johnson & Johnson - Janssen (USA)

-Stade : autorisation de mise sur le marché (mars 2021)

La survenue, très rare mais grave, de cas de syndrome thrombotique thrombocytopénique (TTS) chez des personnes vaccinées avec le vaccin de Johnson & Johnson (Vaxzevria®) a amené la HAS à recommander le 19 mars 2021 de n'utiliser ce vaccin que **chez les personnes âgées de 55 ans et plus.**

-Efficacité annoncée : 66%

Ce vaccin Janssen possède une **performance tout à fait «satisfaisante» selon la HAS, aux alentours de 66%** à partir du 14e jour de l'administration du vaccin (puis augmente jusqu'à 28 jours). Le vaccin protège des formes sévères (efficacité de 85%). La réponse immunitaire persiste au moins pendant 12 semaines.

Comme pour les autres vaccins, l'impact de la vaccination sur la contagion n'est pas démontré. Aussi, il reste donc primordial de conserver les gestes barrières, même vacciné.

-Doses commandées par l'Europe : 200 millions

-Principe du vaccin : vaccin à vecteur viral

Il s'agit du même principe que le vaccin développé par AstraZeneka. Ici, l'objectif est d'injecter un virus inoffensif que l'on appelle «vecteur viral». Celui-ci transporte un fragment d'ADN codant pour la protéine de surface du SARS-CoV-2, la protéine Spike. Une fois arrivé dans les cellules, le vecteur viral produit donc la protéine S. La présence de celle-ci va activer le système immunitaire.

-Administration : 1 dose

Principal avantage, c'est



un vaccin à injection unique en intra-musculaire. «Les personnes vaccinées bénéficient d'une protection à partir de 14 jours après la vaccination et n'ont pas besoin de revenir pour l'injection d'une 2^{nde} dose», indique la HAS.

-Conservation : entre 2°C et 8°C, au réfrigérateur

Autre avantage : il se conserve jusqu'à 3 mois, à des **températures réfrigérées classiques, entre 2°C et 8°C** (contrairement aux vaccins Pfizer et Moderna) dans des flacons multi-doses (5 doses par flacon). Selon la HAS, il est «prêt à l'emploi», facile à utiliser et devrait simplifier les conditions d'acheminement, de stockage et d'administration.

Vaccin Gamaleya Research Institute, Sputnik V (Russie)

-Stade : dossier étudié par l'Agence européenne du médicament (autorisé en Russie, Hongrie, République Tchèque, Slovaquie)

-Efficacité annoncée : 91,6%

«Ce matin, pour la première fois au monde, un vaccin contre le nouveau coronavirus a été enregistré» (...) «je sais qu'il est assez efficace, qu'il donne une immunité durable». Cette annonce le 11 août dernier de Vladimir Poutine, qui assurait même que sa fille se l'était fait inoculer, avait fait

grand bruit et suscité les doutes de la communauté scientifique mondiale. Le porte-parole de l'OMS Christian Lindmeier avait alors précisé que la Russie n'avait rien transmis «d'officiel».

Ce n'est que début septembre que les chercheurs du Centre de recherches en épidémiologie et microbiologie Nikolaï Gamaleïa ont publié les résultats des phases 1 et 2 de l'essai clinique dans The Lancet. Ce candidat-vaccin, Sputnik V, entraînerait bien une réponse immunitaire forte, avec une efficacité de 91,6%, sans effet secondaire majeur.

-Doses disponibles pour l'Europe : ?

L'Agence européenne du médicament a commencé l'étude du vaccin russe le 4 mars mais n'a toujours pas donné d'avis favorable.

-Principe du vaccin : vaccin à vecteur viral

Ce vaccin repose - comme pour celui développé par AstraZeneka - sur l'injection d'un **virus vecteur inoffensif.**

Cette technique a d'ailleurs est également utilisée dans le cadre de la recherche d'un vaccin contre Ebola. Le principe est d'injecter non pas un virus SARS-CoV2 atténué, mais un autre virus, un adénovirus modifié, pour apprendre à l'organisme à combattre le coronavirus. L'adénovirus est en effet capable, une fois

dans l'organisme, de synthétiser des protéines dites «S» présentes à la surface des SRAS-CoV-2. Ainsi le système immunitaire apprend à reconnaître cette protéine de surface et à la combattre.

-Conservation : entre 2°C et 8°C, au réfrigérateur

-Administration : 2 doses à 28 jours d'écart

Vaccin CureVac (Allemagne)

-Stade : vaccin attendu pour la fin 2021

Le laboratoire pharmaceutique allemand Curevac a annoncé ce 14 décembre le lancement de la troisième et dernière phase d'essais cliniques à grande échelle en vue de l'autorisation de son vaccin contre le Covid-19. L'étude, à grande échelle, doit être menée en Europe et en Amérique du Sud sur «plus de 35.000 participants», affirme l'entreprise.

-Efficacité annoncée : ?

A ce stade, elle est indéterminée. La deuxième phase d'essais cliniques a été lancée fin septembre par le laboratoire allemand, avec une étude menée au Pérou et au Panama sur 690 volontaires. Les résultats de ces essais ne sont pas encore connus mais devraient être publiés au cours du quatrième trimestre 2020, selon Curevac.

-Doses commandées par l'Europe : 235 millions

-Principe du vaccin : vaccin à ARNm

Comme ses concurrents Pfizer et Moderna, le vaccin des laboratoires CureVac utilise la technologie de l'ARN messager.

-Conservation : -20°C pendant 3 mois

-Administration : 2 doses à 28 jours d'écart

Vaccin Novavax (USA)

Selon Novavax, son vaccin anti-Covid est efficace à plus de 90%, y compris contre les variants, après une étude réalisée sur près de 30 000 personnes aux Etats-Unis et au Mexique.

Le vaccin «a montré une protection de 100% contre les formes modérées et sévères de la maladie et de 90,4% globalement», a indiqué l'entreprise de biotechnologie américaine, qui compte demander une autorisation officielle de mise sur le marché d'ici **la fin du troisième trimestre 2021.**

Le vaccin de Novavax utilise une technologie différente de celles employées pour les vaccins déjà autorisés dans le monde: **c'est un vaccin dit «sous-unitaire»**, à base de protéines qui déclenchent une réponse immunitaire, sans virus. Contrairement à d'autres vaccins, il n'a pas besoin d'être conservé à des températures très froides, mais seulement entre 2 et 8°C, ce qui pourrait permettre de le transporter et de l'administrer plus facilement dans les pays les moins développés.

Novavax a reçu plus de

(Suite à la page 12)

Billet

Sékou Touré aimait à dire que « les enseignants sont les militants d'honneur de la révolution ». Ce à quoi ces derniers répondaient, en riant sous-cap, « oui, militants d'honneur mais sans bonheur ». Trente-cinq ans après sa mort, les enseignants continuent de tirer le diable par la queue.

Walaoulou BILIVOGUI

Au-delà du Covid

L'équité vaccinale doit devenir la norme

La pandémie actuelle a révélé la dépendance de l'Afrique envers le reste du monde en matière de santé. Il est temps d'y remédier.

L'importance que revêtent, dans nos sociétés, les principes d'équité et d'inclusion fait l'objet d'une prise de conscience mondiale.

Aujourd'hui, chacun s'accorde à dire qu'une répartition égale des ressources est essentielle pour faire face à la plupart des défis sanitaires. Les problèmes de santé publique les plus graves peuvent presque tous être résolus, mais les solutions ne sont pas facilement accessibles à ceux qui en ont le plus besoin. Là réside l'iniquité.

En juin, moins de 1% des Africains avaient reçu deux doses. »

Bien que ces disparités et inégalités ne soient pas nouvelles, la discussion prend de l'ampleur. Alors que la planète est engagée dans une course contre la montre pour mettre fin à la pandémie de Covid-19, un facteur y fait obstacle : l'iniquité vaccinale.

Vagues dévastatrices

En juillet 2021, 85 % des doses de vaccin administrées dans le monde l'avaient été dans des pays à revenus élevés et intermédiaires supérieurs, et moins de 1 % dans des pays à faibles revenus. Or les pays à revenus intermédiaires et faibles représentent plus des trois quarts de la population mondiale.

Le continent africain est probablement celui qui souffre le plus de cette inégalité. Alors qu'il abrite 17 % de la population mondiale, seules 4 doses pour 100 personnes ont été administrées à ce jour, contre 76 en Amérique du Nord, 74 en Europe, 48 en Amérique du Sud et 46 en Asie.

En juin 2021, moins de 1 % des Africains avaient reçu deux doses. Moins de 2 % des 2,7 milliards de doses de vaccin contre le Covid-19 administrées dans le monde l'avaient été en Afrique.

À l'évidence, l'inégalité de cette distribution freine la réponse mondiale à la pandémie. Alors que la vie est sur le point de revenir à la nor-



male dans les pays à forts taux de vaccination, plusieurs États à faibles taux de vaccination sont aux prises avec des vagues dévastatrices : nouvelles infections, hausse du nombre de personnes hospitalisées et des décès.

Propagation des variants

Parallèlement, la propagation de nouveaux variants, principalement parmi les non vaccinés dans les pays où la population a été largement vaccinée, fait craindre une résurgence du virus dans ces pays.

Selon l'OMS, l'Afrique risque fort de se trouver face à une troisième vague, en raison du trop lent déploiement du vaccin et de la propagation des variants. Si tel était le cas, les systèmes de santé du continent, déjà sous pression, seraient mis à rude épreuve. Cela entraînerait davantage de décès et l'érosion des acquis obtenus dans la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose, le paludisme, la santé maternelle et infantile, etc.

La question de l'iniquité vaccinale doit donc être abordée au plus vite. Personne n'est en sécurité tant que tout le monde n'est pas en sécurité ; il est temps d'agir.

Une distribution équitable des vaccins est essentielle à la reprise économique mondiale. »

La communauté mondiale doit se mobiliser rapidement, faute de quoi nous

risquons de prolonger la pandémie. Les pays, quels que soient leurs pouvoirs d'achat respectifs, doivent travailler de concert pour éliminer les obstacles à l'accès aux vaccins, et entreprendre des actions visant à renforcer la chaîne approvisionnement-production-distribution.

Indépendance

Au-delà du risque de prolongation de la pandémie qu'elle fait courir, l'iniquité vaccinale a amplifié les inégalités sanitaires et financières à l'échelle planétaire. Selon la Banque mondiale, une distribution équitable des vaccins est essentielle à la reprise économique mondiale.

Les dirigeants, les gouvernements, le secteur privé et la communauté scientifique doivent redoubler d'efforts pour renforcer la recherche vaccinale contre le Covid-19. Ils doivent aussi lever les obstacles à la distribution mondiale de vaccins et les facteurs limitant leur accès.

L'Afrique ne produit que 1% des vaccins utilisés sur le continent pour la prévention des maladies infantiles. Cela illustre la nécessité d'augmenter les capacités de fabrication de médicaments ou de vaccins, et de renforcer les organismes de réglementation du continent.

À plus long terme, les pays à revenus faibles et intermédiaires doivent lutter pour acquérir une indépendance vaccinale en investissant dans leurs propres capacités de fabrication. Le

CDC Afrique, par exemple, met en œuvre un plan visant à ce que cette production ne couvre plus 1% mais 60% des besoins du continent d'ici à 2040.

En Ouganda, au Nigeria, des candidats vaccin sont en cours d'élaboration. »

En outre, les gouvernements africains doivent continuer à investir dans la recherche scientifique locale, sur le Covid-19 comme sur les maladies infectieuses en général, qui menacent le développement. Des recherches prometteuses ont vu le jour en Ouganda et au Nigeria, où des candidats vaccins contre le Covid-19 sont en cours d'élaboration.

Ces exemples pourraient inspirer de nombreux autres pays. L'Afrique sera plus proche de l'équité vaccinale à l'avenir si elle dispose de ses propres candidats vaccins, qu'ils soient fabriqués sur le continent ou ailleurs.

Barrières commerciales

Atteindre cette équité relève également d'un effort mondial. Les pays développés doivent augmenter leur allocation de vaccins, accroître leur aide financière au programme AMC de la Covax et à d'autres initiatives visant à fournir des vaccins aux pays à revenus faibles et intermédiaires. Les pays du G7 ont ainsi promis 870 millions de doses supplémentaires à la Covax et aux pays à faibles revenus. Il est indispensable que ce mouvement se poursuive.

Les fabricants doivent

faire en sorte d'augmenter leur production jusqu'à qu'il y ait un nombre de doses suffisant pour vacciner la majeure partie de la population mondiale.

Il est tout aussi important que la communauté scientifique mondiale continue de développer de nouveaux vaccins, sûrs et efficaces, contre le Covid-19 car disposer de davantage d'options augmentera les disponibilités globales de vaccins.

Les gouvernements doivent investir dans des campagnes de sensibilisation. »

Pour les pays à revenus élevés, intensifier le partage des doses excédentaires est un impératif. Il incombe aux gouvernements du monde entier de réduire les obstacles à la chaîne d'approvisionnement, à la fabrication et à la distribution de vaccins : barrières commerciales, contrôles à l'exportation et goulets d'étranglement réglementaires.

L'Afrique et les autres pays à revenus intermédiaires de la tranche inférieure doivent éliminer les obstacles à l'équité vaccinale dans leur propre pays (mauvaise distribution, désinformation, etc.) et veiller à ce que les vaccins soient largement distribués, en particulier aux personnes à risque. Il est de la responsabilité des gouvernements d'investir davantage dans des campagnes de sensibilisation portant sur l'innocuité et l'efficacité des vaccins.

Le monde peut devenir meilleur et plus fort. L'équité vaccinale est un moyen d'y parvenir.

Par Dr Catherine Kyobutungi
Epidémiologiste et directrice
exécutive du Centre africain de
recherche sur la population et la
santé

Umaro Sissoco Embaló

« Au Mali, il faut soutenir ceux qui détiennent le pouvoir »

Vaccins, crise malienne, gouvernance... Le président bissau-guinéen évoque les défis auxquels sont confrontés l'Afrique et son propre pays.

Jeune Afrique : Les vaccins chinois et russes, utilisés en Afrique, ne sont pas reconnus dans la majorité des pays occidentaux. Le continent est par ailleurs désavantagé dans la distribution des doses. Êtes-vous d'accord avec ceux qui dénoncent un « apartheid vaccinal » ?

Umaro Sissoco Embaló : Nous suivons avec beaucoup de préoccupation la politique vaccinale à l'échelle internationale et soutenons sans réserve tous les pays et organisations qui défendent un accès universel aux vaccins.

Le processus vaccinal est injuste, puisque les pays pauvres ne sont pas en mesure de vacciner leurs populations au même rythme que les pays riches. À long terme, cette situation ne fera qu'exacerber les inégalités existantes. Or, la pandémie ne prendra fin que lorsque tous les pays auront accès aux vaccins.

En Guinée-Bissau, nous avons défini une stratégie visant à vacciner le plus grand nombre de personnes, avec le soutien du Haut-Commissariat contre le Covid, de l'Union africaine, du Portugal, des États-Unis et grâce au mécanisme Covax, entre autres.

Depuis un an, vous vous impliquez aux côtés des Maliens pour trouver une sortie de crise. Quel diagnostic faites-vous de la situation du pays ? Le président Goïta tient-il ses promesses ?

S'agissant de la crise malienne, la Guinée-Bissau s'est toujours alignée sur les positions de la Cedeao. Tous les membres de cette organisation font la même analyse du danger que représente la progression des forces islamistes pour notre sous-région.

Nous sommes plus que jamais conscients que le péril jihadiste se rapproche. »

Au vu de la complexité de



la situation au Mali, je pense qu'il faut soutenir ceux qui détiennent le pouvoir. Nous suivons de près le cours des événements, nous employant à unir les différentes forces politiques et à cimenter la cohésion des forces armées maliennes.

Lors d'un récent séjour à Bamako, j'ai tenté de persuader les parties en présence de la nécessité de favoriser l'émergence d'un dialogue inclusif, susceptible de jeter les bases d'un nouveau Mali.

Le président Assimi Goïta, s'efforce, de son côté, de mettre en œuvre la feuille de route et les résolutions adoptées lors du dernier sommet de la Cedeao consacré à la crise malienne, qui s'est tenu à Accra à la fin de mai. Un Premier ministre a été nommé et un gouvernement formé, conformément à ces orientations.

Quelle évaluation faites-vous du risque jihadiste, pour votre pays et pour vos voisins du Golfe de Guinée ?

L'essor du jihadisme est un phénomène inhérent à la période dans laquelle nous vivons. Au même titre que les autres pays de la sous-région, la Guinée-Bissau n'est pas à l'abri de ce fléau. Cette progression peut signifier, pour le Sénégal comme pour nous, que l'islamisme radical se rapproche de nos territoires.

Face à ces nouvelles menaces, les États de l'Afri-

que de l'Ouest, comme ceux de l'Afrique centrale et du Golfe de Guinée, doivent créer des mécanismes de solidarité politique et d'échange d'informations en matière de sécurité.

J'appartiens à «génération du concret» : paiement des salaires, bitumage de rues... »

Nous sommes plus que jamais conscients du fait que certains groupes, tels qu'**Al-Qaïda au Maghreb Islamique (Aqmi)**, peuvent profiter d'une instabilité en Guinée-Bissau pour s'implanter chez nous et mettre à exécution leur projet.

C'est pourquoi je m'ef-

force d'améliorer les moyens de nos forces de défense et de sécurité, afin que notre pays soit en mesure de répondre aux sollicitations de la Cedeao et de nos partenaires.

Vous vous réclamez de « l'emboaloïsme ». Que recouvre cette doctrine, qui oriente votre politique ?

« L'emboaloïsme » n'est ni une stratégie ni une doctrine. C'est une nouvelle manière d'être et de faire de la politique. Depuis ma prise de fonctions, je n'ai cessé de défendre l'idée selon laquelle il faut assurer la stabilité du pays pour mettre fin à la corruption.

Nous sommes sortis d'une période d'instabilité chronique, et avons gagné

en crédibilité sur le plan régional comme sur le plan international. J'appartiens à ce que j'appelle la « génération du concret ». Nos résultats, aujourd'hui probants, se traduisent par le paiement régulier des salaires, le bitumage de rues et d'avenues...

L'un de mes combats consiste à instaurer une bonne gouvernance en luttant contre la corruption, le narcotraffic et le banditisme. Si cela signifie « faire de l'emboaloïsme », je l'assume sans complexe. Car, non seulement les acquis sont réels, mais ils ouvrent d'importantes perspectives de développement à la Guinée-Bissau.

Source : Jeune Afrique

Covid-19

L'héparine, un anticoagulant, semble efficace pour les patients hospitalisés

Selon une nouvelle étude américaine, l'héparine (un médicament anticoagulant) améliorerait les chances de survie des patients hospitalisés à cause du Covid-19.

Nouvel argument en faveur d'un traitement médicamenteux à base d'héparine pour les patients atteints de **Covid-19** : selon une récente étude menée par le UT Southwestern Medical Center (aux États-Unis), ce médicament anticoagulant permettrait d'augmenter les chances de survie des malades hospitalisés.

Les chercheurs américains (qui ont publié leurs travaux dans le *New England Journal of Medicine*) ont étudié des données médicales portant sur plus

de 2000 patients atteints de Covid-19 et hospitalisés dans 121 établissements.

Verdict ? Ils ont constaté que les patients hospitalisés pour une forme «modérée à sévère» du Covid-19 (comprendre : hospitalisés, mais sans nécessiter de **soins intensifs**) avaient un risque moins important de 27 % environ d'avoir besoin d'une assistance respiratoire (une intubation, par exemple) lorsqu'ils étaient traités par héparine. Ce médicament anticoagulant augmentait également les chances

de survie d'environ 4 %.

« Ces 4 % d'augmentation peuvent sembler peu importants, voire anecdotiques, mais en réalité, c'est une vraie amélioration pour ces **patients hospitalisés**, remarquent les chercheurs. Cela signifie que, sur 1000 patients hospitalisés à cause du Covid-19, 40 verront leur état de santé s'améliorer de façon significative grâce à ce médicament anticoagulant. »

(A suivre)

Sources :

Encyclopédie Vidal
Le quotidien du médecin

AMBASSADE DU JAPON

Conakry, le 18 août 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE**APUI DU JAPON A LA DEUXIEME LIVRAISON DE VACCINS A LA GUINEE VIA L'INITIATIVE COVAX**

Le 018 août 2021, Son Excellence Monsieur MATSUBARA Hideo, Ambassadeur du Japon en République de Guinée, a assisté, en présence de Son Excellence Monsieur Rémy LAMAH, Ministre de la Santé, de Son Excellence l'Ambassadeur d'Allemagne, des représentants des Ambassades d'Espagne, de France, d'Italie, de Belgique, de l'Union Européenne, du Représentant de l'OMS, de la représentante adjointe de l'UNICEF et des Directeurs Généraux de l'ANSS et de la Pharmacie Centrale de Guinée, à l'arrivée du deuxième lot de vaccins fournis à la Guinée par l'initiative COVAX.

COVAX (COVID-19 Vaccines Global Access) est une initiative destinée à assurer un accès équitable à la vaccination contre la COVID-19 dans 200 pays ayant une économie à faibles et moyens revenus. Elle est co-pilotée par la CEPI (Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies), GAVI (Alliance du vaccin) et l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé).

Parmi les donateurs participant à cette initiative, le Japon a prévu une contribution globale d'un milliard de dollars pour lutter contre la pandémie de COVID-19. En plus, un sommet a été co-organisé par le Japon et Gavi, l'Alliance du vaccin, les autres pays et des nombreuses contributeurs financiers ont répondu à l'appel du Japon et ont promis le financement supplémentaire de 8,3 milliards de dollars.

Un premier lot de 194 400 doses de vaccins grâce à COVAX avait été livré en avril 2021. Le deuxième lot de 130 560 doses de vaccins a ainsi été remis à l'ANSS dans les locaux de la Pharmacie Centrale de Guinée. D'autres livraisons sont prévues sous peu. Avec cet appui, la communauté internationale poursuit son soutien à la Guinée dans la lutte contre la pandémie, qui connaît actuellement sa troisième vague dans le pays.

C'est avec un sentiment d'optimisme et de soulagement que le Japon voit arriver ces nouveaux vaccins. D'optimisme, parce que la Guinée va pouvoir continuer la vaccination de sa population, ce qui est essentiel pour faire barrage à l'épidémie de COVID-19 qui affecte la planète. Et de soulagement parce que, face à d'autres épidémies qui surgissent ou ressurgissent, ces nouveaux vaccins, en poursuivant l'immunité collective, contribueront à soulager le système de santé guinéen, qui est déjà bien éprouvé.

Le vaccin fait partie des nombreuses défenses à disposition pour lutter contre le COVID-19, tout comme le port du masque, la réduction temporaire des déplacements, la distance physique, le lavage des mains. Utilisés ensemble, ces gestes et moyens empêchent la transmission de la maladie, et soulagent les hôpitaux. Il y a donc urgence à poursuivre la vaccination globale, et le Japon continuera de prendre toute sa part dans cet effort guinéen et mondial.



Programme des Nations Unies pour le Développement



Au service
des peuples
et des nations

Le PNUD/GUINEE RECHERCHE :

- **Un (e) Consultant (e) national (e) : Spécialiste en planification et développement local**
- **Un(e) Consultant (e) national (e) : Assistant(e) Communication et Visibilité du programme INTEGRA mis en œuvre par le PNUD**

Les consultants intéressés sont priés de consulter la version intégrale de l'invitation à

Soumissionner pour les spécifications à travers les liens ci-dessous :

https://procurement-notice.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=81856

(Recrutement d'un(e) Consultant (e) national(e) spécialiste en planification et développement local)

https://procurement-notice.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=81859

(Recrutement d'un(e) Consultant (e) Assistant(e) Communication et Visibilité du programme INTEGRA mis en œuvre par le PNUD)

Les dossiers de soumissions des offres doivent être envoyés uniquement par e-mail à l'adresse :

ic.offres.gn@undp.org

Date limite de dépôt des dossiers : Le Mardi 24 Septembre 2021 à Minuit précise, heure de Conakry.

« Le PNUD a une tolérance zéro pour la corruption.
Les services de recrutement et des achats du PNUD sont gratuits et aucun paiement n'est exigé pour nos services.
En cas de violation de ces principes, veuillez nous contacter par le biais de l'adresse email suivante : jedenoncelacorruption.gn@undp.org »

INTEGRA : Un appui au secteur financier privé pour des services plus accessibles pour les jeunes en Guinée

Le programme d'appui à l'intégration socio-économique des jeunes (INTEGRA), initié conjointement par l'Union européenne et le Gouvernement guinéen améliore l'accès aux services financiers dont l'épargne et le crédit et des formations en éducation financière, aux jeunes bénéficiaires du parcours d'intégration sur l'axe Conakry-Kindia-Mamou-Labé.

Mis en œuvre par le Fonds d'Équipement des Nations Unies (UNCDF), au total 200 ateliers de formation en éducation financière ont été organisés de mai 2019 à Juin 2021, avec l'institution de microfinance, Finadev.

Les formations dispensées par l'institution de microfinance ont contribué au rapprochement des jeunes bénéficiaires vers le secteur financier et ainsi changer peu à peu l'image qu'ils ont de ce secteur. Ces formations ont permis aux jeunes de formuler leurs besoins en financement et d'en discuter directement avec des conseillers bancaires.

Des comptes courants et d'épargne, sans frais d'ouverture et de maintenance, ont été mis à disposition de ces jeunes durant leur parcours d'intégration.

A Soumbalako dans la région de Mamou, quinze jeunes bénéficiaires d'un groupement de producteurs ont pu accéder à un crédit pour étendre leur superficie cultivée en pommes de terre et aubergines. Le financement qui leur a été accordé est adapté au cycle de culture et à leur capacité de remboursement. Après la récolte, ils ont pu rembourser leur crédit et toucher le fruit de leur travail avec la vente des produits. Pour Boubacar, président du groupement, « l'accès à ces financements va avoir un impact durable sur les membres du groupement. Certains des membres vont continuer à utiliser les services d'épargne et de crédit pour financer leurs futures campagnes agricoles ou réaliser des investissements en commun. »

A ce jour, plus de 3200 jeunes entre 18 et 35 ans bénéficient de l'éducation financière et près de 50 projets ont été financés par Finadev pour les jeunes



bénéficiaires du parcours d'Enabel au niveau du programme INTEGRA.

Le programme INTEGRA se veut une contribution pour amorcer de nouvelles dynamiques dans le développement socio-économique en Guinée. Initié conjointement par le Gouvernement guinéen et l'Union européenne au titre du Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique, INTEGRA crée des opportunités pour la jeunesse guinéenne à travers la préparation à la vie professionnelle dans les établissements scolaires, la réalisation d'infrastructures économiques, la formation professionnelle, la création d'emplois durables et le développement de l'entrepreneuriat.

Ainsi, à travers ce programme, ce sont plus de 15 000 jeunes qui seront directement accompagnés pour mettre en œuvre cette nouvelle dynamique socio-économique par la création d'emplois et l'appui au développement de l'entrepreneuriat en Guinée.

Suivez INTEGRA Guinée sur [Twitter](#) | [Facebook](#) |

Suivez la Délégation de l'Union européenne en Guinée sur [Twitter](#) | [Facebook](#) |

#INTEGRA_GUINEE | #AfricaTrustFund | #PNUD | #ITC | #ENABEL | #GIZ | #TeamEurope | #EUSolidarity | #AUEU | #UE | #GOVGN | #UNCDF

GUINEE CONAKRY
1XBET

LOTÉRIE NATIONALE GUINEE

PARIS SPORTIFS EN LIGNE

NUMÉRO VERT 625 66 66 66

i18 Jouons responsable

GUINEE CONAKRY
1XBET

LOTÉRIE NATIONALE GUINEE

PARIS SPORTIFS EN LIGNE

NUMÉRO VERT 625 66 66 66

i18 Jouons responsable